



La pime d'intéressement doit elle être partagée en cas de divorce

Par **isabellarive_old**, le 10/10/2007 à 22:29

bonjour, mon frère est en instance de divorce depuis plus d'un an et son divorce n'avance pas, il est très conflictuel et son ex femme réussit et on ne sait comment à faire repousser lorsqu'il y a une audience donc cela reste au point mort et on ne comprend pas pourquoi. Il a dans son travail un intéressement et apparemment il va devoir lui en donner la moitié alors qu'il lui avait été dit que cela était personnel et qu'elle ne pouvait prétendre en avoir la moitié. pouvez vous me dire si cela est le cas ? Elle essaie par tous les moyens de lui soutirer de l'argent ne lui verse aucune pension alimentaire et c'est lui qui a la garde des 3 petites filles. Merci par avance de votre réponse et de votre aide, nous en avons besoin

Par **Upsilon**, le 10/10/2007 à 23:12

Bonjour !
Aucune chance que cette femme n'en récupère la moitié... L'intéressement est une créance PERSONNELLE, qui ne peut revenir qu'à son titulaire.
Cordialement,
Upsilon.